



Madame, Monsieur,

Dans le projet de loi de programmation de la recherche adopté le 23 septembre 2020 à l'Assemblée Nationale figure la proposition de « créer, à l'instar d'autres pays (Allemagne, Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) une dynamique d'actions ou un réseau « Science et médias » (...) pour développer les relations et permettre la mise en contact rapide entre journalistes et chercheurs, favoriser l'accès des citoyens à une information scientifique fiable et accroître l'apport d'éclairages scientifiques dans les débats publics sur les grands sujets actuels. »

Les intentions affichées paraissent louables en ces temps de crises multiples. Alors que les réseaux sociaux et les chaînes d'information ont choisi, plutôt par appât du gain que par souci de fiabilité scientifique, leurs experts fétiches lors de la crise sanitaire en cours (le nom d'un chercheur infectiologue et professeur de microbiologie est mentionné près de 1000 fois par jour durant certaines journées du confinement [1]), la nécessité de penser la médiation scientifique paraît en effet très urgente.

Mais la solution de Centre Science et médias, proposée dans le texte de loi, sans qu'elle n'ait nullement été débattue, est-elle la bonne ? La référence dans le texte de loi aux exemples étrangers est particulièrement malvenue. Ainsi, une enquête fouillée [2] sur le Science Media Center au Royaume-Uni montre les processus de désinformation scientifique dont se rend coupable l'agence, au bénéfice, entre autres, de certains donateurs de l'agence, des entreprises comme Glaxo, AstraZeneca, Croplife.

Outre la manipulation de cette agence en particulier, la démarche de création d'un groupe d'experts garants de la « bonne science » montre la subsistance forte d'une conception descendante de la science, dans un contexte de dérégulation du champ de l'information scientifique et du démantèlement du journalisme scientifique [3]. Ces conceptions vont à l'encontre des sciences plurielles et des controverses publiques qui nous semblent devoir guider les débats avec les citoyens.

L'association Sciences Citoyennes propose donc une rencontre-débat sur le sujet des enjeux politiques de l'information scientifique le **vendredi 16 octobre, de 14h à 16h**.

Il s'agira d'aborder ensemble les dysfonctionnements actuels et d'envisager des propositions alternatives, à la veille de la lecture du texte au Sénat.

Cette rencontre sera virtuelle. Pour y assister, vous pouvez vous inscrire ici

: <https://www.helloasso.com/associations/association-sciences-citoyennes/evenements/les-enjeux-politiques-de-l-information-scientifique>

Intervenants :

- **Philippe Huneman** est directeur de recherches à l'Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques (CNRS / Université Paris I Sorbonne). Après avoir travaillé en philosophie de la biologie de l'évolution, il s'intéresse désormais aux questions philosophiques posées par l'écologie. Il a publié une lettre ouverte en 2019 « L'Université ne doit pas laisser entrer les imposteurs », très reprise et commentée

- **Stéphane Horel** est journaliste au Monde. Elle explore l'impact du lobbying et des conflits d'intérêts sur les décisions publiques, sur les questions touchant à l'environnement et à la santé publique en particulier. Elle a récemment publié « Lobbytomie. Comment les lobbys empoisonnent nos vies et la démocratie » et « Les gardiens de la raison. Enquête sur la désinformation scientifique », avec Stéphane Foucart et Sylvain Laurens, aux Éditions La Découverte.

Yves Sciama est journaliste scientifique indépendant avec une double formation en biologie et en journalisme, spécialisé en environnement et science du vivant. Il a publié dans "Science et Vie", "Le Monde" et d'autres titres francophones importants, ainsi que dans "Science" en anglais. Il est l'actuel président de l'AJSPI, l'association des journalistes scientifiques français, et élu au bureau de la Fédération Européenne pour le Journalisme Scientifique (EFSJ).

Catherine Bourgain est chercheuse en génétique humaine et statistiques à l'Inserm et dirige aujourd'hui le Centre de Recherches Médecine, Sciences, Santé, Société (Cermes3), laboratoire multidisciplinaire consacré à l'analyse sociale des transformations des mondes des sciences, de la médecine et de la santé ainsi que leurs rapports à la société. Membre du comité d'éthique de l'Inserm, elle est aussi administratrice de l'association Sciences Citoyennes.

Joël Labbé a travaillé en tant que technicien dans un laboratoire de contrôle alimentaire. Il obtient son premier mandat électoral en entrant au conseil municipal de sa commune natale à la suite des élections municipales françaises de 1977. Il est à l'origine de la loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national dite « loi Labbé » qui interdit depuis le 1er janvier 2017 l'utilisation des pesticides pour les espaces publics des communes, et interdira la vente de pesticides aux particuliers au 1er janvier 2019. Le 24 septembre 2017, il a été réélu sénateur à la tête de la liste (divers gauche) « Morbihan en transition ».

Programme :

- **14h - 14h10** : Introduction du webinaire par Jérôme Santolini, chercheur en biochimie, responsable du laboratoire « Stress oxydant et détoxication », au CEA, administrateur Sciences Citoyennes

- **14h10 - 15h** : L'information scientifique dans la tourmente
Interventions de Stéphane Horel et de Philippe Huneman, suivies d'échanges avec le public

- **15h - 15h50** : Quelle information scientifique en démocratie ?
Interventions de Yves Sciama et de Catherine Bourgain, suivies d'échanges avec le public

- **15h50 - 16h** : Point de vue politique
Conclusion par Joël Labbé

[1] <https://larevuedesmedias.ina.fr/coronavirus-etude-bilan-antenne-televison-information-personnalites-femmes>

[2] Les gardiens de la raison. S. Foucart, S. Horel, S. Laurens. Éditions La Découverte, septembre 2020. 368 pages.

[3] <https://www.ajspi.com/vie-association/il-faut-cesser-les-attaques-contre-le-journalisme-scientifique/>